

**DG AMÉNAGEMENT**  
**Direction des Opérations d'Aménagement**  
**et des Projets Urbains**  
**Territoire Opérationnel Ouest**

Vos réf. : 1-7-31-Cugnaux-Péd'Estèbe-gendarmerie-AE-notif  
Nos réf. : D-19025221

**Affaire suivie par :** Samuel ROUX  
Chefs de projets  
T. : 05 81 91 72 24  
[samuel.roux@toulouse-metropole.fr](mailto:samuel.roux@toulouse-metropole.fr)

Toulouse, le 26 JUL. 2019

Monsieur Eric PELLOQUIN  
Direction Régionale de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement (DREAL)  
Occitanie  
Département Autorité Environnementale  
1 rue de la Cité administrative - CS 80002  
31074 TOULOUSE Cedex 9

**Objet : réponse à l'avis de l'autorité environnementale du projet d'aménagement du  
secteur Pé d'Estèbe – Belle Enseigne**

Monsieur le Directeur,

Suite à la transmission de l'avis de l'autorité environnementale concernant les  
procédures de déclaration d'utilité publique du projet cité en objet, veuillez trouver ci-joint,  
pour information, le mémoire en réponse correspondant, conformément à la loi du 2 mars  
2018 et à l'ordonnance du 3 août 2016 relative à la modification des règles relatives à  
l'évaluation environnementale .

Je vous confirme que cet avis fera l'objet d'une mise en ligne sur internet avec l'étude  
d'impact. Ce mémoire en réponse sera joint au dossier d'enquête publique qui doit se dérouler  
du 4 septembre au 4 octobre prochain, conformément à l'arrêté préfectoral de la Préfecture de  
Haute-Garonne datant du 15 juillet dernier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations les  
meilleures.

Le Directeur Général à l'Aménagement

Elsa AMADIEU



PJ : mémoire en réponse.